



Plan Local d'Urbanisme
Liste des emplacements réservés
Modification n°1



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE

CÉLINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
06			

Liste des emplacements réservés

► Equipements et espaces publics

Numéro	Localisation	Références cadastrales	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
R1	Chemin de Berthoud / VC2	ZB n°78, 18p.	Espace public	6 100 m ²	commune
R2	Chemin de Blanche / Prieuré	A n°1404	Espace public et stationnement	9 007 m ²	commune
R3	Rue de la Tour – Rue de la Grande Charrière	A n°1113	Cheminement piéton + pôle de stationnement	644 m ²	commune
R4	Blanche – Chemin des Rivoirelles	A n°1455, 1459, 1461p.	Bassin de rétention	15 185 m ²	SYSEG
R5	RD 105 / Rue de Saint Marc	A n°2680p.	Cheminement piéton et aménagement paysager	1 125 m ²	commune
R6	RD 105 – La Christinière – ZA de la Ronze	A n°2415	Parking public, aire de tri sélectif et arrêt bus	3 620 m ²	commune
R7	Sainte Maxime	A n°2892p. (ex A n°2745p.)	Cheminement piéton	356 m ²	commune
R8	Sainte Maxime : Cimetière-rue de la Tour	A n°1096p., 1512p.	Cheminement piéton et espace public paysager	501 m ² Bande de 5 m	commune
R9	La Gaillardière – Ecole	A n°1032, 1518, 1540, 1604p.	Equipement public et voie de desserte équipement	3017 m ²	commune
R10	Route d'Orliénas/ Rue de la Mairie	A n°46, 47	Réaménagement du carrefour + pôle de stationnement	720 m ²	commune

► **Emplacement réservé pour la production de logements sociaux (L123-2 b)**

Numéro	Localisation	Références cadastrales	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
S1	La Christinière – St Marc	A n°1790	Emplacement pour la réalisation d'un équipement médico-social, une structure adaptée aux personnes âgées ou la construction de logements abordables ou de locatifs aidés par un prêt financé par l'Etat à hauteur de 50 % de la surface de plancher créée	12 800 m ² env., soit 1,28 ha	Commune
S2	Ste Maxime – Rue de la Tour	A n°233, 233	Emplacement réservé pour la production d'une opération de logements, dont 30 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat	1820 m ² environ, soit 0,18 ha	Commune
S3	La Gaillardière	A n°1604p.	Emplacement réservé pour la production d'une opération de logements, dont 30 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat	2100 m ² environ, soit 0,21 ha	Commune
S4	Rue Ste Agathe	A n°2588	Emplacement réservé pour la production d'une opération de logements, dont 30 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat	900 m ² environ, soit 0,09 ha	Commune

► **Voiries**

Numéro	Localisation	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
V1	Secteur Sainte Maxime	Création de voirie	1 120 m ²	commune
V2	Zone d'Activités des Ronzes	Création de voirie	2 144 m ²	commune
V3	Rue Saint Marc – VC n°101 <i>Sur toute la longueur, soit entre la RD 105 et le chemin des Fontaines</i>	8 m		commune
V4	Chemin de la Rosette – CR n°14 <i>Sur toute la longueur, soit entre la rue St Marc et la RD 342 et entre la RD 342 et le CR n°502 (limite de commune)</i>	6 m		commune
V5	Chemin des Rivoirelles – CR n°7 <i>Entre la RD 36^E et le chemin du Joanney</i>	6 m		commune
V6	Chauchay	Création de voirie	528 m ²	commune